

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2018

À TOUS LES INTÉRESSÉS, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE AU CANTON D'ORFORD, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.

En effet, le rôle général de perception a été déposé au bureau municipal, ce 9 février 2018 au 2530, chemin du Parc à Orford où il peut être consulté.

En conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera réalisé pour le 9 février 2018. Ainsi, les contribuables, dont le montant total annuel, des taxes et compensations, est supérieur à 400 \$, peuvent payer leur compte en quatre versements aux dates suivantes :

- 12 mars 2018;
- 14 mai 2018;
- 13 juillet 2018;
- 11 septembre 2018.

Pour ceux dont le compte de taxes est inférieur à 400 \$, il doit être payé en entier au plus tard le 12 mars 2018.

Donné à Canton d'Orford, le 9 février 2018.



Brigitte Boisvert, avocate
greffière